

Aménagement paysager

Paysagement - Démarrage de véhicules - Vérification circulaire

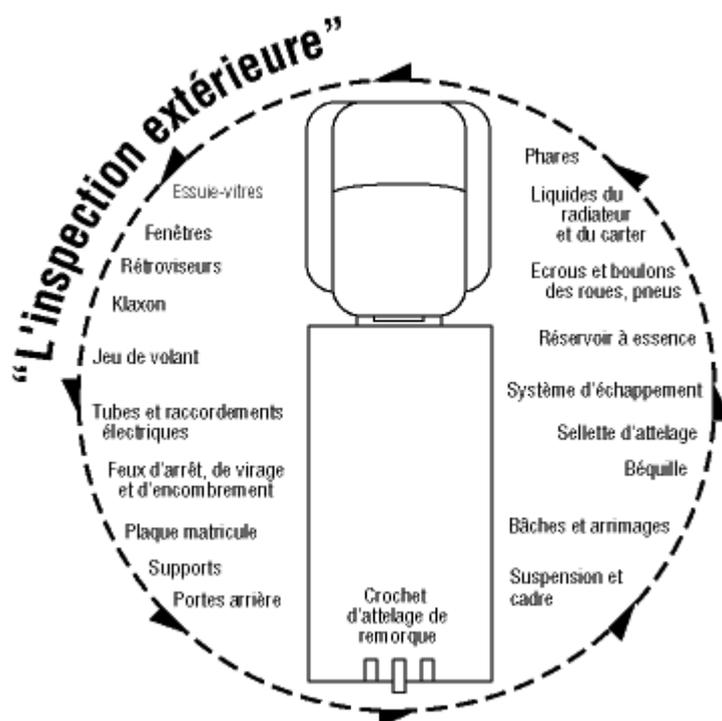
Sur cette page

[Que doit-on faire avant de démarrer un véhicule?](#)

[Que doit-on vérifier avant de conduire un véhicule?](#)

Que doit-on faire avant de démarrer un véhicule?

- Lire, comprendre et suivre les instructions du manuel d'utilisation du fabricant.
- Savoir comment faire fonctionner le véhicule et utiliser tout équipement ou accessoire connexe en toute sécurité. Se familiariser avec l'emplacement et la fonction de toutes les commandes.
- Inspecter quotidiennement le véhicule.
- Élaborer une méthode systématique d'inspection du véhicule (p. ex. débiter devant le véhicule, vis-à-vis du siège du conducteur, et faire le tour du véhicule en passant devant le côté du passager, tout en vérifiant les points énumérés ci-dessous).



Se référer aux autres documents Réponses SST sur [l'aménagement paysager](#) pour plus de conseils.

Que doit-on vérifier avant de conduire un véhicule?

- Ajuster les réglages du siège et des commandes.
- Permis de conduire conservé sur soi.
- Si la ceinture de sécurité est bouclée, si le tracteur/chargeur est équipé d'une structure de protection contre le capotage (ROPS).

Vérifier si les éléments suivants fonctionnent correctement :

- Frein à main – retient le véhicule en cas de légère accélération
- Frein au pied – immobilise et freine le véhicule en douceur
- Embrayage et levier de changement de vitesse – vitesse passe en douceur sans soubresaut ou à-coups
- Direction – permet le déplacement en douceur du volant sans aucun « jeu »
- Feux – phares, témoins d'alerte et clignotants sont opérationnels
- Toutes les pièces mobiles – ne produisent aucun bruit étrange
- Klaxon – opérationnel
- Visibilité – miroirs bien ajustés, vitres propres et intactes
- Essuie-glaces/lave-glace – en ordre de marche et intacts
- Pneus – pression, profondeur de sculpture et état général adéquats
- Roues et attaches – jante sans défaut et aucune attache desserrée ni manquante
- Ceintures de sécurité – en bon état et utilisées
- Avertisseur sonore de recul – fonctionne
- Systèmes hydrauliques – aucun signe de fuite et fonctionnent en douceur
- Tracteurs – écrans protecteurs de la prise de force bien en place
- Niveaux des fluides – huile, essence, freins et lave-glace en quantité suffisante; absence de fuites
- Charge – bien arrimée et conforme aux règlements; attelage en bon état
- Équipement d'urgence – installé et inspecté selon les exigences de la loi ou de la politique de l'entreprise

- Registre et rapport – toute défectuosité doit être consignée et signalée à votre superviseur immédiatement
-

Fiche d'information confirmée à jour : 2022-05-26

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2022-05-26

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.